

N° 09

Séance du 15 novembre 2022

OBJET :

**MODIFICATIONS
DES MARCHÉS
IMPACTÉS
PAR LA FERMETURE
DES PISCINES
AQUALUDE
ET DU PETIT-BOIS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 08 novembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Pierre BARTHELEMY à René AVRIL, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Jean-Marc DUMAS à Bertrand DAVAL, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine GRIVILLERS à Bernard COTTIER, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à Yves MARTIN, Cécile MARRIETTE à Cindy GIARDINA, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascal ROCHE à David

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221115-20221115_CC_D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 25/11/2022



SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN
à François MATHEVET, Georges THOMAS à Patrick ROMESTAING

Absents excusés : Stéphanie BOUCHARD, Jean Maxence
DEMONCHY, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	108
Nombre de membres suppléés	10
Nombre de pouvoirs :	17
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Considérant le besoin de limiter l'impact financier des augmentations sur les finances de la collectivité, compte tenu de la très forte augmentation du coût des énergies (gaz, électricité), les élus de Loire Forez agglomération ont décidé de fermer les 2 piscines communautaires

Ainsi, la piscine Aqualude située sur la commune de Montbrison sera fermée du 16 décembre 2022 au soir jusqu'au lundi 27 mars 2023 au matin et la piscine du Petit-Bois située sur la commune de Saint-Just Saint-Rambert sera fermée définitivement à compter du 17 décembre 2022.

Plusieurs marchés publics actuellement en cours d'exécution seront impactés par ces fermetures :

- Nettoyage des locaux et des piscines communautaires – Lot n°3 : Nettoyage des piscines attribué à FOREZ NETTOYAGE pour une durée d'un an renouvelable 3 fois 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est nécessaire de prévoir une modification de marché en moins-value liée à une interruption des prestations.
- Exploitation des installations techniques de la piscine Aqualude attribué à AXIMA CONCEPT pour une durée d'un an renouvelable 3 fois 1 an à compter du 1^{er} janvier 2019. Il est nécessaire de prévoir une modification de marché en moins-value liée à une diminution des prestations.
- Exploitation des installations techniques de la piscine Aqualude (en cours d'attribution) pour une durée de deux ans renouvelables 2 fois 1 an à compter du 1^{er} janvier 2023. Il est nécessaire de prévoir une modification de marché en moins-value liée à une diminution des prestations.
- Exploitation des installations techniques de la piscine du Petit-Bois attribué à DALKIA pour une durée de deux ans renouvelables 2 fois 1 an à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est nécessaire de prévoir une modification de marché en moins-value liée à une diminution et une modification des prestations.

Il convient donc de prévoir des modifications de ces marchés publics pendant ces périodes de fermeture.

Afin de ne pas retarder la signature et la notification de ces modifications de marchés publics ci-dessus mentionnés et compte tenu du calendrier des conseils communautaires, il est proposé au conseil communautaire de compléter les délégations accordées au Président en matière de signature des marchés publics, en l'autorisant à signer ces modifications de marchés publics.

Après en avoir délibéré par 124 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- donne délégation au Président ou à son représentant pour approuver et signer toutes les modifications de marché liées à ces fermetures.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 15 novembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance